



La Charte du championnat régional Haute Normandie

1 . Engagement

Chaque club qui s'inscrit en septembre pour participer au championnat régional et au Challenge s'engage à respecter l'ensemble des règles de cette charte.

Les nouveaux clubs arrivant à la période du challenge (avril) seront en année de « découverte » du règlement et ne signeront donc pas cette charte.

Chaque club aura un exemplaire de cette charte et remettra au président du comité un exemplaire signé de celle ci.

2 . Effectif d'une équipe

**Le nombre de joueur minimum pour un match sera de
6 joueurs et
Un gardien.**

3 . règlements

L'inscription pour les clubs de régional sera de **80 €**.

Une partie de cette inscription servira à la remise de trophées en fin de championnat.

4 . arbitrages

Chaque club participant au championnat s'engage à fournir un arbitre diplômé et un juge de table formé lorsque cela sera prévu sur le calendrier. Si le club n'a pas d'arbitres diplômés, ce sera un arbitre formé qui devra arbitrer. Si le club n'a pas d'arbitres formés, cela entraîne un non-respect de la règle.

Le non-respect de cette règle entraînera des pénalités financières au club.

5 . caution

Chaque club (national 3 et national 4) devra en plus de l'inscription, payer une caution.

Celle ci servira en cas de non-respect des règles, selon un barème défini dans le tableau suivant.

Elle sera de **400 €** (en **8** chèques de **50 €**).

Absence d'arbitrage	50 €
Non respect du 6 majeur	50 €

Forfait	100 €
Match joué avec insuffisance de joueurs	50 €

6. date d'inscriptions

Toutes les chartes signées et tous les chèques devront être donnés lors de la réunion de rentrée début septembre.

Tout club ne s'étant pas acquitté de cela, ne pourra participer au championnat.

Les 6 majeurs seront quant à eux à faire parvenir au responsable résultats avant la première journée de championnat.

7 . Formation arbitrage

Les formations arbitrages annuels se feront si possible avant le début du championnat, vers la mi-septembre.

Chaque club s'engageant à fournir des arbitres et marqueurs table de marques diplômés, il est à leur convenance de fournir suffisamment de candidat pour répondre à cela.

L'inscription à cette formation est de 45 € (pouvant être pris en charge par la ligue et le comité départemental de Roller skating selon les subventions).

Un chèque de caution de 100 € sera également demandé au moment de

l'inscription. Ce chèque sera rendu sous la condition d'avoir été présent à toute la formation.

Signature du responsable de club précédé de « lu et approuvé » :